



INFO-ROC

15 juin 2020

Reprise des activités : communication de la part du MSSS

Voici deux documents envoyés par le MSSS aux PDG des CIUSSS et CISSS du Québec en lien avec l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 12 juin 2020. Cet arrêté vise l'ensemble des organismes communautaires, tous secteurs confondus : « Le gouvernement souhaite ainsi reconnaître l'apport essentiel de ces organismes afin de maintenir un filet social pour répondre aux besoins de la population en cette situation exceptionnelle. »

« Il est toutefois important de préciser que la reprise des activités doit tenir compte de la capacité des organismes communautaires à respecter les consignes des autorités de santé publique en ce qui concerne, entre autres, les consignes d'isolement et les mesures de prévention comme la distanciation physique et le nombre maximal de personnes pouvant se rassembler. »

[Lettre MSSS - Orientations reprise des activités - 15 juin 2020](#)

[Mesures de prévention pour la reprise ou la poursuite des activités des organismes communautaires - 15 juin 2020](#)

L'Équipe du ROC 03

5350, boul. Henri-Bourassa, suite 220

Québec, G1H 6Y8

Courriel : info@roc03.com

Tel.: 418.524.7111

www.roc03.com



[Facebook](#)



[Twitter](#)



[YouTube](#)



[Site Internet](#)



[Adresse courriel](#)

This email was sent to <<Email Address>>

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Regroupement des organismes communautaires de la région 03 · 1577, 3e avenue · Quebec, Qc G1L 2Y4 · Canada

